

EXAMEN PRÉALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DONT LA CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE EST INFÉRIEURE À 1,2 KG/J DE DBO5 (C.-À-D. < 20EH)

Formulaire 1.1

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPIANC - Service Public Intercommunal d'Assainissement Non Collectif. Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPIANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées. **Chaque installation d'assainissement non collectif doit faire l'objet d'une demande distincte.** Votre dossier sera étudié en deux temps :

Partie réservée au SPIANC

Date :

Référence :

Adresse :

- Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné
- Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPIANC est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPIANC. Cet imprimé (6 pages) est un modèle de demande destiné au contrôle réglementaire des dispositifs d'assainissement non collectif. La présente demande doit être dûment complétée et signée par le demandeur. Elle doit être accompagnée des pièces nécessaires à la vérification des prescriptions relatives à l'assainissement non collectif. Le dossier complet doit être retourné au service préalablement aux travaux. Ce document, une fois examiné et complété par le SPIANC, constitue le rapport prévu au L2224-8 III 1° du Code général des Collectivités territoriales. Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé. Ces données sont exploitées dans le cadre de la gestion du service public de l'assainissement non collectif comme prévu par les textes en vigueur. Les conditions de conservations, modifications, communication et limitation des données figurent au règlement du service. Vous pouvez accéder à vos données pour y exercer votre droit sur simple demande à anc@civis.re ou à dpo@civis.re. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

Préalablement au dépôt de votre demande, n'oubliez pas de réaliser l'étude de définition, de dimensionnement et d'implantation de filière. Elle est obligatoire et vous sera réclamée. Veuillez prendre connaissance du règlement de service et prendre contact avec le SPIANC pour toute information complémentaire.

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE, Maître d'Ouvrage (à retourner au SPIANC à l'adresse anc@civis.re)

Je soussigné certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts et que j'ai pris connaissance du règlement de service. En outre, je m'engage :

- À informer le SPIANC de toute modification de mon projet avant le début des travaux,
- À informer au moins 10 jours à l'avance le SPIANC de la date d'exécution des travaux et à réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPIANC,
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPIANC (contrôle de bonne exécution des travaux);
- À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal et ses annexes au SPIANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPIANC
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement et à assurer le bon entretien de son installation, conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au Journal Officiel le cas échéant ;
- À m'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPIANC.

Fait à : , le

Signature :

1 | INFORMATIONS GÉNÉRALES

> NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire d'une construction neuve
- d'une demande de permis de construire d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement, etc.)
- de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
- d'une modification mineure du projet d'installation suite à une précédente conclusion du SPIANC. Dans ce cas, indiquer ci-contre la référence (numéro) du précédent projet.

Code interne

CC

CC

CN

Réf. du précédent projet.

AM

> COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE (MAÎTRE D'OUVRAGE)

Nom d'usage et prénom du propriétaire : _____ Nom de naissance : _____

Nom de l'entreprise, le cas échéant : _____ Numéro SIRET : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____ Tél. : _____

Courriel : _____ @ _____

En remplissant le présent formulaire, j'accepte de recevoir par courrier électronique les documents de l'administration concernant mon projet d'assainissement.

Informations complémentaires nécessaires à l'édition de la facture pour les personnes physiques :

Genre : _____ Date de naissance : _____

Lieu de naissance (Pays/Département/Ville) : _____ / _____ / _____



La facturation est faite au nom du propriétaire (art. R2224-19-8 du CGCT).

Si vous prenez en charge la facture pour le compte du propriétaire et que vous souhaitez qu'elle soit adressée à votre nom (tiers solidaire), dans le cadre d'une vente par exemple, préciser le nom et les coordonnées du mandataire ci-dessous et de joindre obligatoirement le mandat associé.

Désignation / Nom et prénom du mandataire : _____

> LOCALISATION DU PROJET

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____ Tél. : _____

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) : _____

Référence où est située l'installation d'assainissement, si différente : _____

Joindre obligatoirement un extrait cadastral de la parcelle d'implantation de l'ANC

2 | CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

> MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.)

Nom : _____ Tél. : _____ Courriel : _____ @ _____

Adresse complète : _____

Installateur (entreprise ou particulier) - si connu

Nom : _____ Tél. : _____ Courriel : _____ @ _____

Adresse complète : _____

MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Terrain inondable : OUI NON
- Présence d'une nappe d'eau* : OUI NON Ne sais pas
*hors niveau exceptionnel des hautes eaux
- Desserte en eau par distribution : publique (Sources & Eaux, autres...) privée
- Consommation d'eau annuelle m³
- Si privé, le captage privé est-il à proximité ? OUI NON Ne sais pas
N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine
- Si oui, l'ouvrage est-il déclaré ? OUI NON Ne sais pas
- Si oui, l'eau est utilisée pour l'alimentation humaine ou l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ? OUI NON
N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

Partie réservée à l'agent
du SPIANC
Autre information à disposition
du SPIANC, complémentaire
et/ou contradictoire avec la
déclaration

CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

- Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? OUI NON
- Si oui, sera-t-il en partie conservé ? OUI NON
Les détails des éléments conservés sont à identifier sur les plans jointre à la demande
- Plusieurs immeubles sont raccordés à une unique installation d'assainissement : OUI NON
- Si oui, indiquer la capacité totale de l'installation EH et identifier sur les plans les différents immeubles.

Maison d'habitation individuelle (remplir uniquement l'encadré ci-dessous dans les cas d'une maison individuelle)

Usage/Type de Résidence

Principale Secondaire Location Autre (préciser) :

Combien de **pièces principales*** (PP) la construction compte-t-elle ? (PP=EH)
(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales¹ après travaux)

Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base (nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants), quel est le nombre d'EH retenu ? EH (**Note de calcul obligatoire**)

Autre immeuble (commerces, hôtels, immobiliers groupés, sanitaires isolés, etc. remplir uniquement la zone ci-dessous dans les autres cas)

Type(s) de locaux desservi(s) par l'installation :

Capacité d'accueil de l'immeuble **ou nombre d'usagers permanents** personnes
et/ou le **nombre d'équivalents habitants retenu (si connu)** EH.

COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ? OUI NON

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Description générale :

Surface totale : m² Surface disponible pour l'installation : m²

Pente existante : < 5 % de 5 à 10 % > 10 % Terrain inondable : OUI NON Ne sais pas

Nappe d'eau à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel d'eau) : OUI NON
N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.

Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol : OUI NON

Nature du sol (se référer à l'étude de sol) : argileuse/limoneuse sableuse/scoriacé rocheuse

Existence d'une étude de sol spécifique ? OUI NON
N.B. : si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier.

OBSERVATIONS (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPIANC l'examen du projet d'installation)



La présente demande doit être accompagnée d'un plan masse d'implantation de l'ANC au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (canalisations, ventilations, prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation ...) devront figurer à l'échelle.

¹Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de service »

➤ CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJÉTÉE

Renseigner ci-après les éléments qui composent le système d'assainissement projeté et joindre les pièces descriptives (fiches techniques, etc...).

PRÉTRAITEMENTS SUR FILIÈRE TRADITIONNELLE OU AUTRE

PRÉTRAITEMENT

Prétraitement

Bac à graisses

- 200 litres (eaux de cuisine) 500 litres (toutes eaux ménagères)
 Autre volume : litres

Autre prétraitement

Caractéristiques :

TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUÉ

FILIÈRE TRADITIONNELLE

Traitement primaire

- Fosse toutes eaux Volume : m³
N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur
- Pré filtre (décolloïdeur) Volume : litres
 Est-il intégré à la fosse ? Oui Non Ne sais pas
- Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation) :

Épandage par le sol en place

- Tranchées d'épandage Longueur total = ml
 soit tranchée(s) x ml
 Profondeur = m
 Largeur = m
- Lit d'épandage Surface = m²
 soit tranchée(s) x ml
 Profondeur = m

Épandage par un massif reconstitué

- Filtre à sable vertical non drainé
 Lit filtrant drainé à flux horizontal
 Filtre à sable vertical drainé
 Terre d'infiltration
 Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe

Dimensions du filtre/tertre	
Longueur =	<input type="text"/> m
Largeur =	<input type="text"/> m
Soit une surface de =	<input type="text"/> m ²
Profondeur =	<input type="text"/> m

Fournisseur : Surface de filtration = m²

INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT (FILIÈRE AGRÉÉE)

FILIÈRE AGRÉE

Dénomination commerciale ET titulaire de l'agrément :

Modèle :

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : EH

Partie réservée au SPIANC

Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?

- OUI NON

Les caractéristiques du prétraitement sont adaptées ?

- OUI NON

Le volume de la fosse est-il adapté ?

- OUI NON

Le volume du préfiltre est-il adapté ?

- OUI NON

Le dispositif est-il réglementaire ?

- OUI NON

Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement/capacité d'accueil ?

- OUI NON

L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires ? (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage d'eau)

- OUI NON

Filière réglementaire ?

- OUI NON

Le dispositif agréé est-il adapté au contexte ? (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble)

- OUI NON

▶ CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETÉE (SUITE)

DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS

DISPOSITIFS ANNEXES ET TOILETTES SÈCHES

Chasse Automatique (chasse à auget, auget basculant)

Volume de la bâchée : L

Pompe ou système de relevage

Volume du poste : L

Usage : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

Toilettes sèches :

Dans le cas de toilettes sèches, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.

Préciser également ci-après les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :

MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES²

INFILTRATION DES EAUX TRAITÉES

Par infiltration dans le sol en place (à privilégier)

Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)

Longueur = ml soit tranchée(s) x ml

Longueur = m

Lit d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)

Surface = m² soit m x m

Profondeur = m

Par rejet dans un puits d'infiltration

(Cas dérogatoire - joindre obligatoirement une étude)

NB. Le rejet vers le milieu hydraulique superficiel des eaux usées même traitées n'est pas autorisé (cf. règlement sanitaire départemental)

² se référer au règlement du SPIANC et au règlement sanitaire

Partie réservée au SPIANC

Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?

OUI NON

Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes de sol ? (Perméabilité, nappe, pente, etc.)

OUI NON

Cas de rejet par infiltration :
Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?

OUI NON

Cas de rejet dans un puits :
Le rejet est-il autorisé ?

OUI NON

Absence de rejet en milieu superficiel ?

OUI NON

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE

1. Le présent formulaire dûment complété
2. L'Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière
3. Les plans du projet d'assainissement non collectif faisant apparaître les ouvrages et les limites.
 - Plan de situation (1/5000 à 1/10 000^e)
 - Plan d'implantation de la filière (1/100 à 1/250^e) sur lequel figurent l'immeuble et l'ensemble des composants de la filière ANC projetée à l'échelle (collecte, traitement et infiltration)
 - Plan de coupe de la filière dans le terrain (avec points de niveau)
4. Un justificatif d'adresse (personne physique) ET une pièce d'identité OU un extrait de Kbis (société ou professionnel) datant de moins de 3 mois OU pour les organismes publics : Code Service et n° d'engagement (CHORUS) de la personne effectuant la demande
5. Cette liste n'est pas exhaustive, vous pouvez compléter votre demande de toute pièce utile à la compréhension de votre projet (note de calcul, schéma ...)

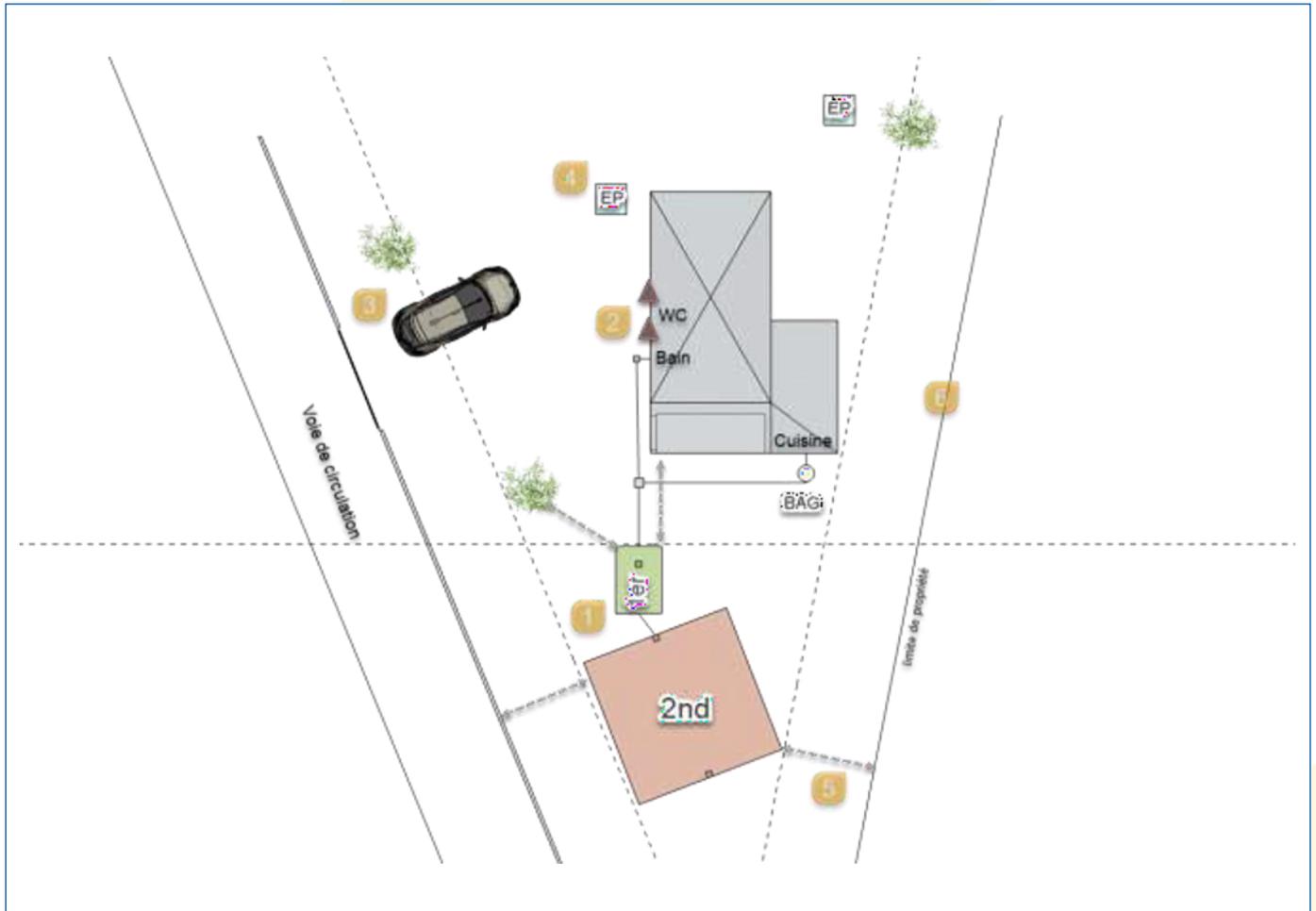
Partie réservée au SPIANC

3 | AVIS DU SPIANC SUR LE PROJET D'INSTALLATION

L'avis du SPIANC sur votre projet d'installation sera émis à l'issue de l'examen du présent dossier fourni par le propriétaire, complété si nécessaire par une visite sur site. Votre dossier doit obligatoirement être complet.

SCHEMA INFORMATIF

Ce modèle proposé en annexe du formulaire d'examen préalable de la conception d'une installation d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 a vocation à illustrer les indications minimales devant figurer sur le plan afin de permettre au SPIANC de se prononcer sur votre projet. Pensez à compléter votre plan de toutes indications utiles.



- 1) **Planter tous les ouvrages composant votre installation** y compris ceux qui assurent l'infiltration des eaux usées traitées (Bac dégraisseur, fosse, etc.) en prenant en compte les distances de recul prescrites.
- 2) **Indiquer le cheminement des canalisations** depuis les points de productions des eaux usées jusqu'à chaque composant de votre installation sans oublier les ventilations.
- 3) Localiser les voies de circulation et les accès, les emplacements réservés au stationnement, les ouvrages bâtis et/ou fondés ainsi que les végétaux, sur la parcelle et au voisinage de celle-ci.
- 4) **Identifier les dispositifs de gestion des eaux pluviales.**
- 5) **Coter l'implantation** des éléments constitutifs de votre installation par rapport aux limites parcellaires, aux ouvrages fondés et végétaux situés à proximité.
- 6) Caractériser les limites parcellaires, la forme du terrain et sa topographie.
- 7) Établir le plan de coupe.